

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février à dix-neuf heures, le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Cires-lès-Mello, sous la présidence de Monsieur Alain GUÉRINET.

**Étaient présents :**

Alain GUÉRINET,

**Président,**

Caroline MARTIN, Ingrid TUQUET, Fabien DELVALLET, Sandrine GRESSIER, Jean-Claude DAUTOIS, Josiane VANDRIESSCHE,

**Membres élus du conseil d'administration.**

Amandine CARON, Danielle KNEPPER, Marie-Josée MARTIN, , François PETIT,

**Membres nommés du conseil d'administration.**

**Était absent :**

Pascale CHILTE, Laurent MOULD

**Secrétaire de séance :**

Caroline MARTIN

Date de convocation : 28 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 11

Nombre d'absents : 2

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil d'administration du lundi 06 janvier 2025
2. Délégations du Président et du Vice-Président
3. Demande d'aide financière frais d'obsèques
4. Festivités : choix du traiteur pour le repas des aînés du 27 avril 2025
5. Questions diverses

## **1. Approbations du Procès-Verbal du conseil d'administration du 06 janvier 2025**

Monsieur le président donne lecture du procès-verbal du 6 janvier 2025.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **2. Demande d'aide financière pour participation aux frais d'obsèques**

Madame la Vice-Présidente présente une demande d'aide financière liée aux frais d'obsèques du père de Madame L, survenu sur le territoire de la commune. Après en avoir échangé et émis le fait que la situation familiale de la demandeuse n'est pas assez explicite, il convient d'attendre un retour de cette dernière sur les différentes démarches entreprises visant à régler la facture.

Le président propose aux membres du conseil d'administration de ne pas répondre favorablement ce jour et de mettre cette demande à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

## **3. Choix du traiteur pour le repas des aînés du dimanche 27 avril 2025**

Madame la Vice-Présidente du CCAS présente aux membres du conseil d'administration trois propositions commerciales de prestataires pour le service traiteur pour repas des aînés prévu le dimanche 27 avril 2025.

La Vice-Présidente propose au conseil d'administration propose de choisir pour le repas des aînés, la société « Le relais Saint-Antoine » représentée par Monsieur Christian BELVERGE, sise 13 rue Saint-Antoine 60840 AVRECHY, dont le coût par personne (services compris) s'élève à 50.98 € TTC.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **4. Aides financières**

Madame la vice-présidente informe n'avoir établi aucun bon alimentaire d'urgence depuis la dernière réunion de conseil d'administration et mentionne qu'un colis alimentaire a été distribué.

## **5. Questions diverses**

### Modalités d'inscription des aînés pour le repas des aînés :

- La vice-présidente consulte les membres du conseil d'administration concernant les modalités d'inscription aux festivités qui changent cette année. En effet un nouveau mode de communication et d'inscription est mis en place et pour informer les aînés de ce changement, il sera adressé par voie postale une invitation à laquelle sera jointe le formulaire d'inscription. Le justificatif de domicile à fournir devra dater de moins de 6 mois afin de laisser une souplesse.
- Monsieur le Président informe son conseil d'administration que la mise en place de la salle sera faite en sorte que la scène prévue pour l'orchestre soit sur le podium prévu à cet effet. Il mentionne aussi la limite sonore qui sera convenue à l'installation de l'orchestre, afin que les convives puissent profiter d'un moment agréable et convivial.

Aucune affaire ne restant à traiter et aucune question de l'assemblée, la séance est levée à 20h30

La prochaine réunion est fixée au **lundi 03 mars 2025 à 19h00.**

Le Président du CCAS  
Alain GUÉRINET



